

SAS au capital de 125 160 Euros
1 avenue Marcel Lacassagne
82240 - SEPTFONDS

Tél 05.63.64.90.08

Siren 393 536 941 RCS de Montauban
Siret 393 536 000 15
Code APE : 4730Z
Identif TVA : FR70 393 536 941 000 15

GAEC DES HORTES

33 IMPASSE DES ROSSIGNOLS LACAPPELL

46270 BAGNAC-SUR-CELE

FACTURE N° 051000353

N/Ref : 36464

Septfonds, le 16/10/2025

Page : 1

Désignation	U.V.	Quantité	P.V. HT Euros	TOTAL HT Euros	T
B.L. N° 00289092 DU 16/10/2025 GNR PLUS Carburant taxé pour des usages agricoles et/ou forestiers	M3	1,000	665,000	665,00	5

Montant HT	Taux	Montant TVA	Total TTC Euros	REGLEMENT Euros	NET A PAYER Euros
665,00	20,00	133,00	798,00	0,00	798,00

Valeur en votre règlement par Chèque au 16/10/2025

TRES IMPORTANT : Fioul domestique ou gazole non routier - Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tous autres usages non spécialement autorisés.

Nos factures s'entendent paiement comptant, net et sans escompte sauf dérogations écrites de SARL GERAUD TAMPIER. Tout règlement non effectué à l'échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable et l'application d'une pénalité de retard suivant les modalités suivantes : conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnité complémentaire sur justification. Ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Le transfert de la propriété des biens vendus est subordonné au paiement complet du prix, en principal et accessoire.

CA NMP - IBAN : FR76 1120 6201 4465 0038 4791 124 - BIC : AGRIFRPP812

V24/10